

Réussir son vide-maison : le guide complet pour tout vendre en toute sérénité

Démarches administratives obligatoires

- Déclarez votre vide-maison en mairie au moins 15 jours avant la date prévue en remplissant le formulaire Cerfa n° 13939*01.
- Respectez la limite légale de deux vide-maisons par an maximum.
- Vérifiez que votre assurance habitation couvre les risques liés à la réception de public sur votre propriété privée.
- Gardez à l'esprit que la vente est strictement limitée aux objets personnels usagés (interdiction de vendre des objets achetés pour la revente).

Préparation et tri efficace

- Organisez vos objets en trois piles distinctes : 'A vendre', 'A donner/Don association' et 'A jeter'.
- Étiquetez tous vos objets avec des étiquettes autocollantes lisibles pour faciliter les transactions et éviter de renégocier chaque prix.
- Créez une signalétique visible avec des panneaux colorés et des flèches à installer dans les rues adjacentes pour guider les visiteurs.

Logistique pour le jour J

- Préparez un fonds de caisse d'au moins 50 à 100 euros la veille (pièces de 1€, 2€ et billets de 5€, 10€).
- Prévoyez une solution de paiement dématérialisé (Lydia ou PayPal) en plus des espèces pour faciliter les ventes.
- Mettez à disposition des sacs en papier ou des cartons de récupération pour aider vos clients à transporter leurs achats.